



Morbihan

LE PARTENAIRE RH
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



VOS BESOINS

NOS RÉPONSES

NOVEMBRE 2024

LE CDG 56 EN BREF





LE PARTENAIRE RH DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (CDG 56) accompagne les collectivités du territoire dans la gestion de leurs **RESSOURCES HUMAINES**.

Il propose des missions d'**ACCOMPAGNEMENT** et de **CONSEIL** dans différents domaines de compétences : gestion des carrières, accompagnement RH, conseil juridique, amélioration des conditions de travail, ...

Le Centre de Gestion est un établissement public à caractère administratif créé par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Il fonctionne tel un **SERVICE SUPPORT** des collectivités et établissements publics affiliés (employant moins de 350 agents) et par extension, de l'ensemble des collectivités territoriales du département.

Il est administré par des élus locaux.



VOS BESOINS

ASSURER VOS REMPLACEMENTS EN PERSONNEL.

Bénéficier de personnel compétent. Assurer la continuité des services. Sous-traiter les formalités administratives.

OPTIMISER, SÉCURISER VOTRE ORGANISATION.

Bénéficier d'un regard extérieur sur l'organisation, d'une analyse de consultants experts. Réussir un recrutement.

MAÎTRISER L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE RH.

Disposer de conseils juridiques et d'accompagnements sur une procédure complexe.

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE.

Réussir une reconversion professionnelle ou un reclassement médical. Faire un point et évoluer.

RÉPONDRE AUX OBLIGATIONS RGPD.

Comprendre ses obligations (registre, sécurité ...). Être conseillé sur les données personnelles et le respect de la vie privée.

ARCHIVER EN TOUTE SÉCURITÉ.

Trier, classer, ranger, conserver les documents dans un espace optimisé, faciliter l'exploitation des archives.

GÉRER LA CARRIÈRE D'UN AGENT.

Bénéficier d'une expertise en matière de gestion RH (déroulement de carrière, discipline, retraite...).

TRAITER LA PAIE, LES INDEMNITÉS.

Externaliser la fonction paies et indemnités et bénéficier d'une expertise en matière de rémunération.

NOS RÉPONSES

DES INTÉRIMAIRES À VOTRE SERVICE

Des agents opérationnels pour de nombreux métiers administratifs, techniques, sociaux, culturels...

interim@cdg56.fr | 02 97 68 36 24 - 02 97 68 31 54

ACCOMPAGNEMENT RH - STRATÉGIE

Adapter l'organisation du travail. Règlement intérieur, lignes directrices de gestion... Accompagner le management. Recrutement. Apprentissage.

strategie.conseilrh@cdg56.fr | 02 97 61 54 68 - 02 97 68 16 16

UNE EXPERTISE JURIDIQUE

Bénéficier d'une analyse juridique statutaire (étude précontentieuse, rapports, enquête administrative, rupture conventionnelle) et d'une expertise sur l'indisponibilité physique (congé maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, CITIS...). juristes@cdg56.fr | 02 97 69 56 40 - indisponibilitephysique@cdg56.fr | 02 97 68 16 00

CONSEIL, OUTILS ET MÉTHODES SUR MESURE

Bilans professionnels - Ateliers collectifs - Coaching - Accompagnements personnalisés.

evolutionpro@cdg56.fr | 02 97 01 52 87

UN ACCOMPAGNEMENT RGPD PAS À PAS

Sensibiliser, diagnostiquer, bénéficier de conseils, inventorier et aider au registre. Analyser la conformité. Désigner son délégué.

dpd@cdg56.fr | 02 97 01 52 85

L'ARCHIVAGE À LA CARTE

Éliminer, classer et organiser le fonds, établir le PV de récolement, proposer un dépôt aux Archives départementales, préparer un déménagement d'archives, sensibiliser les agents, optimiser et sécuriser l'arborescence informatique.

archives@cdg56.fr | 06 47 25 09 14

GESTION DE CARRIÈRE

Accompagner et assister dans la gestion RH, la saisine des instances (CAP, CCP). carrieres@cdg56.fr
Réaliser les dossiers de retraite. retraites@cdg56.fr

Conseil de discipline. secretariat.conseildiscipline@cdg56.fr | 02 97 68 16 04

PRESTATION PAIES ET INDEMNITÉS

Réaliser des opérations nécessaires au règlement des paies des agents et des indemnités des élus.

paie.allocationchomage@cdg56.fr | 02 97 68 16 15



VOS BESOINS

EFFECTUER DES SIMULATIONS DE SALAIRE.

Simuler le coût d'une embauche.

INDEMNISER LA PERTE D'EMPLOI.

Indemniser la période de chômage.

ORGANISER LES CONCOURS

Recruter un lauréat de concours. Proposer un concours à vos agents.

ORGANISER LES EXAMENS PROFESSIONNELS

Faire évoluer et progresser vos agents dans leur carrière.

PRÉVENIR UN CONTENTIEUX

Être accompagné dans la gestion de litiges.

RÉPONDRE À DES INTERROGATIONS EN MATIÈRE DE DÉONTOLOGIE ET DE LAÏCITÉ

Bénéficier de conseils de la part d'un tiers digne de confiance.

PROPOSER UNE PROCÉDURE DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS D'ALERTE.

Connaitre et comprendre ses obligations. Bénéficier d'un accompagnement mutualisé pour les mettre en œuvre.

NOS RÉPONSES

SIMULATION DE SALAIRE

Réaliser des simulations de coût d'un recrutement.
paie.allocationchomage@cdg56.fr | 02 97 68 16 15

ALLOCATION RETOUR À L'EMPLOI (ARE)

Calculer le montant des ARE pour les stagiaires, titulaires et contractuels de droit public.
paie.allocationchomage@cdg56.fr | 02 97 68 16 12

CONCOURS

Conseiller dans vos démarches et celles de vos agents.
concours@cdg56.fr | 02 97 61 54 79

EXAMENS PROFESSIONNELS

Conseiller votre organisation, ainsi que vos agents sur les modalités d'inscription.
concours@cdg56.fr | 02 97 61 54 79

MÉDIATION

Parvenir à un accord en vue de la résolution amiable d'un différend entre des parties. mediation@cdg56.fr

RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE ET LAÏCITÉ

Conseiller/donner des avis sur les obligations professionnelles et règles de bonne conduite à respecter au quotidien. deontologue@cdg56.fr

RÉFÉRENT LANCEUR D'ALERTE ÉTHIQUE

Recueillir les signalements. Les examiner et rendre un avis tout en préservant la confidentialité des protagonistes concernés. referentlanceuralerte@cdg56.fr



VOS BESOINS

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Augmenter la performance de vos organisations et la qualité de vos services. Améliorer la qualité de vie au travail. Prévenir et réduire l'absentéisme. Renforcer la cohésion des équipes.

PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

Détecter les situations à risques d'atteinte à la santé. Construire un plan d'action adapté aux situations de travail réelles.

NOS RÉPONSES

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INDIVIDUEL

Aider à la réflexion et à la décision : vie professionnelle, santé, vie personnelle et familiale, finances, logement, handicap. acalligny@cdg56.fr - clesourne@cdg56.fr | 02 97 68 31 56

ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Accompagner les équipes. Identifier les exigences émotionnelles. Instaurer des espaces de discussion centrés sur le travail. psychologuedutravail@cdg56.fr | 02 97 68 31 56

SOUTIEN PSYCHOSOCIAL DES ORGANISATIONS

Identifier les ressources psychosociales. Accompagner le changement. Définir des périmètres hiérarchiques. Instaurer des espaces de discussion sur le travail. psychologuedutravail@cdg56.fr | 02 97 68 31 56

ERGONOMIE DES POSTES DE TRAVAIL

Proposer, corriger, concevoir, aménager les postes de travail, en tenant compte des difficultés de santé des agents. hygieneetsecurite@cdg56.fr | 02 97 68 31 56

INSPECTION EN SANTÉ SÉCURITE AU TRAVAIL

Contrôler, assister et conseiller l'autorité territoriale en matière d'application de la réglementation santé et de sécurité au travail. acfi@cdg56.fr | 02 97 68 31 56

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Proposer une méthode d'évaluation, des mesures de prévention et un plan d'action. Accompagner et suivre la mise en œuvre. hygieneetsecurite@cdg56.fr | 02 97 68 31 56

SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE ET DISCRIMINATIONS

Proposer un dispositif simple, sécurisé et confidentiel pour recueillir les signalements et agir en conséquence. polequalitevietravail@cdg56.fr

ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Préserver vos finances des risques liés à l'indisponibilité physique de vos agents (congé maladie, congé maternité, paternité, décès, accidents de service, etc.), avec l'aide d'un contrat groupe négocié pour vous proposer des tarifs et conditions avantageux. contratgrouperisquestatutaire@cdg56.fr

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Protéger vos agents en leur proposant une couverture santé (mutuelle) et une couverture prévoyance (maintien de salaire en cas de congé maladie), avec l'aide d'un contrat groupe négocié pour vous proposer des tarifs et conditions avantageux. vpeoch@cdg56.fr

